



Saint-Jean De Gonville



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 07 juillet 2020, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Philippe GAVAGGIO

Absent excusé : Adeline SIBELLE (procuration à Emmanuelle LAURE)

Absent : Frédéric LEGER

Secrétaire de séance : Laurent IMBERTI

Le compte-rendu du 02 juin 2020 et le compte-rendu du 30 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité.

I/ Délibérations

1/ Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Centre des Finances publiques de Gex afin d'améliorer les niveaux de recouvrement des produits de la collectivité locale auprès du comptable public.

L'ordonnateur s'engage ainsi à :

- Emettre les titres dans un délai maximal de 30 jours ;
- Ne pas émettre de créances en dessous du seuil de 15 € fixé par les articles L1611-5 et D1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Veiller à la qualité des informations portées sur les titres de recettes ;
- Emettre les titres collectifs selon un planning annuel établi en tout début d'exercice ;
- Faciliter l'action en recouvrement du comptable.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

2/ Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, Monsieur le Maire propose de dresser une liste de 24 noms comme défini dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts comme suit :

Titulaires :

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| - BAIL Serge | - JULLIARD Michel |
| - BEAUFILS Danièle | - LEGER Jean |
| - BRULHART Roland | - PHILIPPE Bernard |
| - CHAPPUIS Michèle | - PRODON Denis |
| - DI PAOLO VUAILLAT Valérie | - SAURER Guy |
| - DROUX Gilles | - VUAILLAT Josiane |

Suppléants :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| - BONNOT Yvan | - JUENET Joseph |
| - BRULHART Jacques | - PLANCHAT-GAILLARD Yvon |
| - CARTIER Françoise | - ROUX Daniel |
| - CHRISTIN Vincent | - SACCHI Jean-Jacques |
| - CLARET Marie-Jeanne | - SAURER Mireille |
| - DUCRET Bernard | - VUAILLAT Antoine |

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

En réponse à Elody BULLIARD, Michel BRULHART précise que la Commission a vocation à valider les estimations proposées par le Cadastre sur la valeur locative des nouvelles constructions.

3/ Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1er janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs

adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Oùï cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Jean-de-Gonville.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Il est précisé que le SIEA est compétent pour octroyer des subventions, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

4/ Fixation des tarifs de l'accueil de loisirs de Saint-Jean-de-Gonville à compter du 1er septembre 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de l'accueil de loisirs ont été fixés par délibération en date du 08 août 2016 et qu'il convient de les actualiser à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le tarif horaire de chaque activité est calculé en fonction du quotient familial :

- Quotient A : 0-670
- Quotient B : 671-820
- Quotient C : 821-940
- Quotient D : 941-1500
- Quotient E : 1500 et +

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir les grilles tarifaires suivantes :

Grille tarifaire hebdomadaire

	Cantine 12h-13h35	Ticket urgence	Périscolaire matin 7h30-8h30	Périscolaire soir 16h15-18h30
A	4,60 €	8,00 €	1,40 €	3,42 €
B	5,10 €		1,60 €	3,78 €
C	6,00 €		2,00 €	4,59 €
D	6,50 €		2,20 €	5,04 €
E	7,00 €		2,40 €	5,40 €

Grille tarifaire mercredis/vacances scolaires

	Matin 7h30-12h	Après-midi 13h-18h	Cantine 12h-13h	Journée 7h30-18h
A	7,30 €	8,00 €	4,60 €	16,00 €
B	8,20 €	9,00 €	5,10 €	18,00 €
C	10,00 €	11,00 €	5,60 €	22,00 €
D	10,90 €	12,00 €	6,10 €	24,00 €
E	11,80 €	13,00 €	6,60 €	26,00 €

Pendant les vacances scolaires, un supplément de 3€ sera facturé par journée pour les enfants des communes extérieures.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

En réponse à Nicolas PIDOUX, il est rappelé que la commune n'a jamais augmenté les tarifs de l'accueil de loisirs depuis son ouverture en 2016, malgré la hausse des prix des repas fournis par Bourg Traiteur.

L'augmentation concerne uniquement les familles avec un quotient familial élevé. Le ticket d'urgence n'est que très rarement appliqué.

5/ Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise JACQUEMET TP relatif à l'amélioration de la desserte forestière du massif des Bas Monts

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 04 juin 2019 attribuant le marché de travaux relatif à l'amélioration de la desserte forestière du massif des Bas Monts à l'entreprise JACQUEMET TP pour un montant de 79 528,70 H.T. soit 95 434,44 € T.T.C.

Des difficultés sont apparues en cours de chantier suite à la découverte de matériaux de mauvaise qualité en profondeur et une zone d'extraction de matériaux trop dure.

La présence de matériaux terreux mis à jour ne pouvait pas être prévisible car de nombreuses routes forestières ont été réalisées durant la guerre dans ce secteur ; les matériaux ont été lavés au fil du temps et les éléments terreux ont été évacués ce qui a rendu un aspect de surface convenable.

Il a donc été nécessaire de mettre en œuvre une épaisseur de matériaux plus importante que prévue pour compenser ce lavage de surface et permettre à l'ouvrage de se stabiliser et d'assurer sa pérennité.

La réalisation de ces travaux supplémentaires entraîne une augmentation de 27 460,00 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché à 106 988,70 € H.T.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Michel BRULHART rappelle à l'assemblée qu'une subvention du Département est attendue à hauteur de 60%, couvrant ainsi l'augmentation engendrée par les travaux supplémentaires.

Loïc CHRISTIN attire l'attention sur les dégâts pouvant être occasionnés sur les clôtures.

II/ Factures payées

Frais d'avocat litige GAUTHIER	RACINE	1 890.00 €
Commande de pass supplémentaires	BRICARD	2 052.83 €
Remise en état ascenseur école	ACAF	10 342.20 €
Fourniture et pose de barrières maison communale	METALLERIE BEYRAND	6 144.00 €
Location photocopieurs 3 ^{ème} trimestre	XEROX	3 757.50 €
Extension garantie serveur	NBM	1 272.00 €
Participation service ADS 2019	PAYS DE GEX AGGLO	10 458.23 €

III/ Commissions

1/ Social

Le budget 2020 du CCAS a été voté ce jour.

2/ Scolaire

Le conseil d'école a eu lieu le 25 juin dernier. Une hausse des effectifs est prévue pour la rentrée 2020, avec un total de 250 élèves. L'ouverture d'une classe est possible à partir de 252 enfants, les parents d'élèves ont d'ores et déjà envoyé un courrier au rectorat.

L'appartement vacant au-dessus de l'école est réservé jusqu'en septembre en cas d'arrivée d'un nouvel enseignant.

Un bilan est en cours afin de déterminer les travaux à réaliser dans l'école durant l'été (installation de rangements, problème d'infiltrations d'eau, travaux de plomberie...).

3/ Travaux

La prochaine commission Travaux aura lieu en septembre. Une matinée de visite sera également proposée pour permettre aux nouveaux élus de découvrir les bâtiments et sites de la commune.

Cécile MAGNIN évoque la possibilité d'équiper les bâtiments communaux pour permettre l'utilisation de badges électroniques à la place des clés.

4/ Urbanisme (Commission du 06 juillet 2020)

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC n°001 360 20 B 0002 déposé le 17 février 2020

Mme ALAMICHEL Delphine

103 allée des Vignes de Choudans

Extension du garage existant de 58 m²

AVIS FAVORABLE

PC n°001 360 20 B 0003 déposé le 20 février 2020

M. HYPPOLITE Jeannot

170 route de Choudans

Construction d'une maison individuelle de 197,66 m².

AVIS FAVORABLE

PC n°001 360 20 B 0004 + AT n°001 360 20 B 0001 déposés le 21 février 2020

M. RIVIERE Jean-Christophe

51 rue de l'Eglise

Transformation d'un garage existant en salle de classe

AVIS FAVORABLE POUR L'AUTORISATION DE TRAVAUX

AVIS EN ATTENTE POUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC n°001 360 20 B 0005 déposé le 24 février 2020

EARL BERT

Route de Choudans

Surélévation d'un mur de grange et création de 5 ouvertures en façades.

AVIS FAVORABLE

PC n°001 360 20 B 0006 déposé le 02 mars 2020
M. BECKERT Rocky
Route de Choudans
Construction d'une maison individuelle de 131,97 m².
AVIS FAVORABLE

PC n°001 360 20 B 0007 déposé le 02 mars 2020
M. BECKERT Stéphane
Route de Choudans
Construction d'une maison individuelle de 129,98 m².
AVIS FAVORABLE

PC n°001 360 20 B 0008 déposé le 10 mars 2020
M. GAUTHIER Thomas
283 rue de la Louvatière
Construction de deux maisons individuelles de 238 m².
AVIS FAVORABLE

PC n°001 360 20 B 0009 déposé le 20 mars 2020
M. SICLER Daniel
Sur Goisin
Construction d'une maison individuelle de 105,31 m².
AVIS FAVORABLE

PC n°001 360 20 B 0010 déposé le 20 mars 2020
M. SICLER Destie
Sur Goisin
Construction d'une maison individuelle de 105,31 m².
AVIS FAVORABLE

PC n°001 360 20 B 0011 déposé le 25 mai 2020
Mme DUMEAUX Céline
Rue Saint-Jean
Construction d'une maison individuelle de 142,88 m².
AVIS FAVORABLE

PC n°001 360 20 B 0012 déposé le 15 juin 2020
M. CHRIF Mahdi
Chemin du Vieux Nant
Construction d'une maison individuelle de 131,87 m².
AVIS EN ATTENTE

TRANSFERT ET MODIFICATIF DE PERMIS

PC n°001 360 18 B 0001 M01 déposé le 04 février 2020
SCI GVMV
211 rue de Baritella
Modification du permis de construire initial : une partie de la toiture terrasse de l'extension sera remplacée par un toit 4 pans. La couverture sera identique à celle du bâtiment existant (tuile terre cuite brune rouge)
AVIS FAVORABLE

PA n°001 360 19 B 0006 T01 déposé le 24 février 2020
ROCH CONSTRUCTEUR BOIS
Clos du Moulin
Transfert du permis d'aménager à SAS ROCH AMENAGEMENT
AVIS FAVORABLE

PC n°001 360 15 B 0003 T01 déposé le 03 mars 2020
GAEC DU LEMAN
244 chemin de Pré Meunier
Transfert du permis de construire à EARL DU LEMAN
AVIS FAVORABLE

AUTORISATION DE TRAVAUX

AT n°001 360 20 B 0002 déposé le 24 juin 2020
ADAPEI 01
203 rue du Bourg
Changement du système de sécurité incendie du foyer Pré la Tour
AVIS EN ATTENTE

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DP n°001 360 20 B 0003 déposée le 20 janvier 2020
Mme CROTTY Brigitte
81 chemin de Pré Meunier
Construction d'un abri voiture de 20 m².
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0004 déposée le 24 janvier 2020
M. SICLER Daniel
57 impasse de Goisin
Division parcellaire
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0005 déposée le 27 janvier 2020
M. COTTE Denis
180 le Clos de l'Eden
Installation d'une pergola bioclimatique aluminium
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0006 déposée le 10 février 2020
M. BULLIARD Florimont
48 impasse de Fontenailles
Création d'un chien assis
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0007 déposée le 10 février 2020
M. KATZ Sébastien
360 route de Choudans
Création d'un mur de soutènement et clôture
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0008 déposée le 12 février 2020

Mme BOULAND Stéphanie
157 rue de la Louvatière
Démolition de 3 abris à bois
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0009 déposée le 02 mars 2020

SCI NATACHA
292 chemin de Baritella
Construction d'un carport de 40 m²
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0010 déposée le 02 mars 2020

M. PERRAUX Quentin
30 chemin des Biolets
Mise en place d'une clôture et réalisation d'une terrasse
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0011 déposée le 10 mars 2020

M. DUCRET Christian
26 chemin des Biolets
Création d'un accès, pose d'une palissade, construction d'une dalle béton, d'un carport et d'un abri
jardin
AVIS DÉFAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0012 déposée le 04 mai 2020

Mme COLOMER Geneviève
177 route de Roulave
Piscine de 32 m²
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0013 déposée le 11 mai 2020

M. ELAGE Marc
288 route de Goisin
Création et extension de terrasses, création et modifications de fenêtres, création d'un carport
DOSSIER ANNULÉ PAR LE PÉTITIONNAIRE

DP n°001 360 20 B 0014 déposée le 18 mai 2020

M. DUCRET Christian
26 chemin des Biolets
Création d'un accès, pose d'un portail et création d'un abri jardin
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0015 déposée le 18 mai 2020

M. PAGNO Marc
69 allée des Vignes de Choudans
Installation d'une pergola bioclimatique
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0016 déposée le 27 mai 2020
ISOWATT
313 rue du Bourg
Installation de 24 m² de panneaux photovoltaïques sur toiture
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0017 déposée le 09 juin 2020
Mme PASCAL Aurélie
281 chemin du Vieux Nant
Installation d'une pergola bioclimatique
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0018 déposée le 17 juin 2020
M. ELAGE Marc
288 route de Goisin
Création et extension de terrasses, création et modifications de fenêtres
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0019 déposée le 18 juin 2020
Société STEPHI
204 chemin des Vignes de Choudans
Division parcellaire
AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 20 B 0020 déposée le 23 juin 2020
Mme PONTE DA SILVA Sandrine
86 rue de Mornex
Piscine de 28 m²
AVIS EN ATTENTE

DP n°001 360 20 B 0021 déposée le 24 juin 2020
M. VUITTON Josselin
248 rue de la Louvatière
Installation d'un muret et clôture
AVIS EN ATTENTE

DP n°001 360 20 B 0022 déposée le 06 juillet 2020
M. PAINGUET Sébastien
207 allée des Vignes de Choudans
Installation de 18 m² de panneaux photovoltaïques sur toiture
FAVORABLE

IV/ Points divers

Pacte écologique

Laurent IMBERTI et Nicolas PIDOUX évoquent la réunion organisée avec le Collectif Gonvillois dans le cadre de la mise en œuvre du pacte écologique.

Plusieurs points ont été abordés : la sécurité routière, les problèmes de stationnement, l'installation d'un maraîcher sur la commune, les dépôts sauvages de déchets, la réhabilitation de la voie ferrée en voie verte ou encore la réintégration de la forêt de Saint-Jean au sein du Parc Naturel du Haut Jura.

Route de Goisin

Il a été constaté que la route de Goisin attire de plus en plus de promeneurs. Le Conseil municipal souhaite réfléchir à la possibilité de fermer ponctuellement cette route à la circulation pour la rendre piétonne durant le weekend.

Cette route étant départementale, une demande doit être faite en amont aux services du Département. En cas d'accord, un évènement pourrait être organisé conjointement avec la commune de Péron pour présenter ce projet aux habitants et tester sa popularité.

Projet d'Airsoft

Une association d'Airsoft, activité de combat en plein air avec des armes factices à air propulsé, a présenté en mairie un projet d'implantation sur la commune.

Le terrain pressenti pour cette activité est situé dans les bois et appartient à Monsieur Gavaggio. Le chemin y accédant est interdit aux véhicules à moteur.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ce projet et demande à Monsieur Gavaggio de quitter la séance durant le vote.

Après avoir voté, le Conseil municipal à 6 abstentions et 10 voix contre, émet un avis défavorable à la demande de l'association.

Poste vacant de conseiller municipal

Suite à la démission de Madame Regina BERTOSSI du poste de conseillère municipale, une convocation a été adressée au candidat suivant.

A ce jour, 7 démissions ont été remises. Nous sommes dans l'attente de la réponse du colistier suivant.

La séance est levée à 22h10.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu

le Mardi 1^{er} septembre 2020 à 20h00